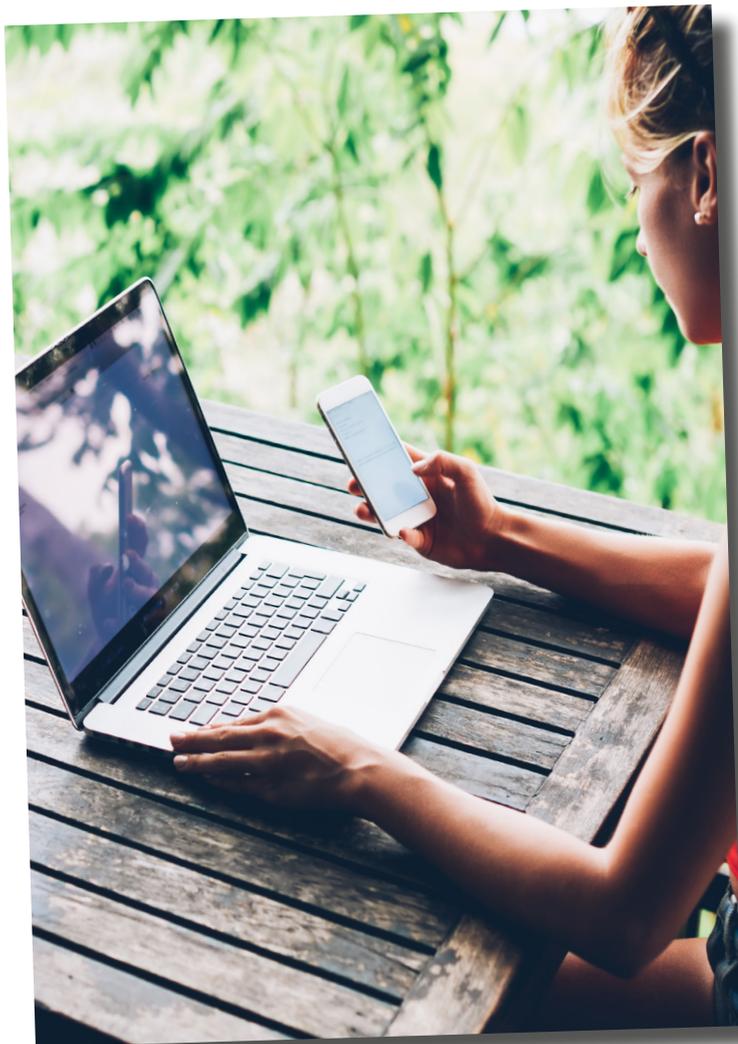


le journal des locataires #85 – sept. 2024
vous informer, notre priorité

MURS



votre espace client Valloire Habitat, une mine d'informations !

Que ce soit sur ordinateur ou sur Smartphone, il nous permet de maintenir le lien.

Grâce à lui vous pouvez :

- Accéder à vos avis d'échéance
- Payer vos loyers en ligne
- Connaître votre situation financière
- Savoir quels sont vos contacts
- Envoyer vos attestations d'assurance
- Mettre à jour vos coordonnées
- Visionner des tutos ou des vidéos
- ...

Votre espace client évolue !

Une nouvelle version est en cours de développement et sera disponible en début d'année 2025. Nous vous informerons en temps utile de son déploiement.



>> Vous ne l'avez pas encore fait, alors activez votre espace dès à présent grâce à ce QR code ! Besoin d'aide ?

monespace@valloire-habitat.com

MURS

enquête supplément de loyer solidarité



L'enquête SLS parviendra aux locataires concernés début octobre. La date limite de retour de cette enquête est le 31/10/2024.

A quoi sert cette enquête ?

Cette enquête réglementaire permet de calculer un supplément de loyer de solidarité **en cas de dépassement des plafonds de ressources**.

Est-elle obligatoire ?

OUI. Si vous n'y répondez pas, **vous vous exposez à des pénalités.**

Besoin d'informations ?

Nous serons joignable à compter du 4 octobre au 02.38.77.53.45, pour répondre à vos questions et vous aider à remplir cette enquête.



Quelques réponses aux questions que vous pouvez vous poser concernant le SLS

- Qu'est-ce que l'enquête SLS (supplément de loyer de solidarité) ?

L'attribution d'un logement social est conditionnée au respect des plafonds de ressources. Or, au cours du bail, les revenus des locataires peuvent évoluer et dépasser ces plafonds. [...]. En cas de dépassement d'au moins 20%, le locataire est redevable d'un SLS [...].

- Ma situation n'a pas changé depuis l'année dernière. Dois-je répondre ?

Oui, la réponse à l'enquête est annuelle et obligatoire. Vous devez nous retourner le questionnaire daté, signé et accompagné des avis d'imposition de tous les occupants majeurs du logement.

En l'absence de réponse un SLS maximum sera appliqué.

- Je vais déménager et quitter Valloire Habitat. Dois-je répondre ?

- Oui, si vous êtes toujours occupant du logement au 1er janvier 2025

- Non, si au 31/12/2024 votre préavis a pris fin et que vous nous avez rendu vos clés.

Retrouvez l'intégralité de notre foire aux questions spéciale SLS sur votre espace clients Valloire Habitat.



attention au monoxyde de carbone !

Le froid commence à se faire sentir et en l'absence de chauffage on peut être tenté par l'utilisation de chauffages d'appoint.

MAIS ATTENTION, certains de ces chauffages peuvent émettre du monoxyde de carbone, qui une fois inhalé, va dans les poumons, donne mal à la tête et des nausées.

EN CAS D'URGENCE APPELEZ LES SECOURS :

- 18 : Pompiers,
- 15 : Samu,
- 114 : Secours personnes sourdes et malentendantes (sms/fax),
- 112 : Numéro d'urgence par portable

entre vous et nous...

Créez votre espace client sur notre site ou sur notre appli mobile Valloire Habitat :

coordonnées de vos contacts, vos avis d'échéance, vos formulaires, des tutos et vidéos, vos documents d'information et beaucoup d'autres services !

service +
0 820 22 19 53
(N° INDIGO - 0,09 € TTC/MIN.)

En dehors des heures d'ouverture 24h/24 et 7j/7, pour les demandes de dépannage concernant le chauffage collectif, l'engorgement des canalisations, les portes automatiques de garage, les pannes d'ascenseur et pour tout problème lié à la sécurité des personnes et des biens.

Valloire Habitat 

Groupe ActionLogement

valloire-habitat.com



Construction, vente, gestion immobilière et services supports associés



Logements avec chauffage collectif et eau chaude sanitaire collective ou individuelle sur les sites d'Orléans, Sully-sur-Loire, Montargis et Tours.